

**RUBRIQUE 1: Identification de la Substance/du mélange et de la Société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

- Nom : SECURITY
- Code du produit : 241032 – 241132
- Code UFI : U4K3-E74F-4002-D6R0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la Substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Industrie Chimique
- Industrie de l'huile et du gaz
- Traitement anti-poussière
- Dégivrage
- Séchage industriel et domestique
- Protection de l'environnement
- Traitement des eaux

Utilisations déconseillées

- Produit technique, uniquement destiné à la production Chimique, mais non destiné à être utilisé dans la formulation ou Comme additif direct pour des applications pharmaceutiques/alimentaires/Cosmétiques.

1.3 Renseignements Concernant le fournisseur de la fiche de données de Sécurité**Société**

TEXXIUM SAS
58 RUE DE MAITENA
40260 CASTETS

Adresse e-mail

Texxium@texxium.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [carechem 24]
TEXXIUM : 05.58.57.37.20

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la Substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319 : Provoque une Sévère irritation des yeux.

2.2 Eléments d'étiquetage

Règlement (CE) No 1272/2008
Pictogramme

Mention d'avertissement

- Attention

Mentions de danger

- H319 Provoque une Sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
Prévention

- P264 Se laver la peau Soigneusement après manipulation.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant Plusieurs minutes. Enlever les lentilles de Contact Si la victime en porte et Si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification
Informations écologiques

- La Substance/Le mélange ne Contient pas de Composants Considérés Comme ayant des propriétés perturbatrices du Système endocrinien Selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques

- La Substance/Le mélange ne Contient pas de Composants Considérés Comme ayant des propriétés perturbatrices du Système endocrinien Selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations Sur les Composants
3.1 Substance
Informations Sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	LCS, facteur M, ETA	Concentration [%]
Chlorure de Calcium, d'hydrate	No.-CAS : 10035-04-8	Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319	ETA (oral): 2.301 Mg/kg ETA (Cutané): > 5.000 Mg/kg	>= 96 - <= 100
Numéro d'enregistrement: 01-2119494219-28-XXXX				

Pour le texte Complet des phrases-H mentionnées dans Ce Chapitre, voir section 16.

3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une Substance.

**RUBRIQUE 4: Premiers Secours****4.1 Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles Se prolongent, Consulter un médecin.

En cas de Contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du Savon.
- Si les troubles Se prolongent, Consulter un médecin.

En cas de Contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion

- Ne PAS faire vomir.
- Ne rien donner à boire.
- Appeler un médecin.
- Présentez Cette feuille au médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**En cas d'inhalation****Effets**

- Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

En cas de Contact avec la peau**effets**

- Un Contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation Cutanée.

En cas de Contact avec les yeux**symptômes**

- Irritation
- Rougeur
- Lacrimation

Effets

- Risque de lésions passagères de l'oeil.

En cas d'ingestion**Symptômes**

- Nausée
- Douleur abdominale

Effets

- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: mesures de lutte Contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

- L'eau peut s'avérer sans effet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Non combustible.
- Réagit avec l'eau

5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection particuliers des pompiers**

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en Cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

- Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Éviter la formation de poussière.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et Stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Assurer une ventilation adéquate.
- Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

**Mesures d'hygiène**

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**mesures techniques/conditions de stockage**

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver le conteneur fermé.
- En vrac: en silos ou en tas (bâchés et isolés du sol) sur une aire bien drainée.
- Conserver à l'écart de :
- Produits incompatibles

Matériel d'emballage**matière appropriée**

- Polyéthylène
- Polypropylène
- Matière plastique pvdf, ptfe, pfa.

Matière non-appropriée

- Aluminium

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Chlorure de calcium, dihydrate	Twa	6,6 mg/m3	Limite d'exposition acceptable pour solvay

Dose dérivée sans effet (dnel) / dose dérivée avec effet minimum (dmel)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Chlorure de calcium, dihydrate	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux		13 mg/m3	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - Effets locaux		6,6 mg/m3	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux		6,6 mg/m3	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - Effets locaux		3,3 mg/m3	

8.2 Contrôles de l'exposition

mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique

- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle protection

respiratoire

- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (en 143)
- Type de filtre Filtre p2
recommandé:

Protection des mains

- Porter des gants appropriés.

Matière appropriée

- Pvc
- Néoprène
- Caoutchouc naturel

Protection des yeux

- Lunettes anti-poussières étanches obligatoires

Protection de la peau et du corps

- Tenue de protection étanche à la poussière
- Survêtement/bottes en pvc, néoprène en cas d'empoussièrement.

Mesures d'hygiène

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>état physique</u>	solide
<u>Forme</u>	hygroscopique, flocons
<u>Couleur</u>	blanc Blanc cassé
<u>Odeur</u>	inodore
<u>Seuil olfactif</u>	donnée non disponible
<u>Point de fusion/point de congélation</u>	point/intervalle de fusion: 176 °c Décomposition: oui
<u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	Point/intervalle d'ébullition: > 1.600 °c chlorure de calcium
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	ce produit n'est pas inflammable.

Inflammabilité (liquides)	donnée non disponible
Inflammabilité/limite d'explosivité	donnée non disponible
Point d'éclair	non applicable (substance inorganique)
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	176 °c
Ph	9,0 - 10,5 (100 g/l) (20 °c) Chlorure de calcium <u>pka:</u> Non applicable
Viscosité	<u>viscosité, dynamique</u> : non applicable
Solubilité	<u>hydrosolubilité:</u> 745 g/l (20 °c)dissolution avec dégagement de chaleur, chlorure de calcium <u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> alcool: soluble Acide acétique: soluble acétone: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non applicable (substance inorganique)
Pression de vapeur	négligeable
Masse volumique	<u>masse volumique apparente:</u> 0,8 - 0,9 kg/dm3
Densité relative	1,85 (25 °c)
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	<u>Taille des particules:</u> _ <= 8 mm
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Non applicable
9.2 Autres informations	
Explosivité	non explosif
Propriétés comburantes	n'est pas considéré comme comburant.
Auto-inflammation	non applicable
Poids moléculaire	147,02 g/mol

Réactivité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- Hygroscopique
- Dangers liés à des réactions exothermiques

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4 Conditions à éviter

- Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

- Substances oxydantes
- Conserver à l'écart des agents réducteurs.
- Peut-être corrosif pour les métaux (solution aqueuse).

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucun(e)

RUBRIQUE 11: informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (ce) no 1272/2008

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Chlorure de calcium, dihydrate

dl50 : 2.301 mg/kg - rat , mâle et femelle

Méthode: ocde ligne directrice 401

substance d'essai: chlorure de calcium gavage

Rapports non publiés

Toxicité aiguë par inhalation

donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

Chlorure de calcium, dihydrate

dl50 : > 5.000 mg/kg - lapin , mâle et femelle

Substance d'essai: chlorure de calcium aucune

mortalité n'a été observée à cette dose. Rapports non publiés

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Chlorure de calcium, dihydrate

lapin

Pas d'irritation de la peau

Méthode: ocde ligne directrice 404

substance d'essai: chlorure de calcium occlusif

Rapports non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Chlorure de calcium, dihydrate

lapin

Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode: ocde ligne directrice 405

Substance d'essai: chlorure de calcium dihydraté

rapports non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Chlorure de calcium, dihydrate

non classé comme sensibilisant par contact avec la peau selon les critères sgh

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro

Chlorure de calcium, dihydrate

test de ames

Souche: salmonella typhimurium avec
ou sans activation métabolique

Négatif

Méthode: ocde ligne directrice 471

substance d'essai: chlorure de calcium
données bibliographiques

Test d'aberration chromosomique in vitro souche:
cellules de poumon de hamster chinois sans
activation métabolique.

Négatif

Méthode: ocde ligne directrice 473

substance d'essai: chlorure de calcium
données bibliographiques

Génotoxicité in vivo

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement
Toxicité pour la reproduction/fertilité

donnée non disponible

Toxicité pour le développement/tératogénicité

Chlorure de calcium, dihydrate

lapin, femelle, oral(e)

Toxicité maternelle générale noael: > 169 mg/kg p.c./jour

tératogénicité noael:> 169mg/kg p.c./jour

Méthode: ocde ligne directrice 414

Aucun effet tératogène n'a été observé, rapports non publiés

Souris, femelle, oral(e)

Toxicité maternelle générale noael: > 189 mg/kg p.c./jour

tératogénicité noael:> 189mg/kg p.c./jour

Méthode: ocde ligne directrice 414

Aucun effet tératogène n'a été observé, rapports non publiés

rat, femelle, oral(e)

Toxicité maternelle générale noael: > 176 mg/kg p.c./jour tératogénicité

noael:> 176mg/kg p.c./jour

Méthode: ocde ligne directrice 414

Aucun effet tératogène n'a été observé, rapports non publiés

Stot
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Chlorure de calcium, dihydrate

la substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour
Certains organes cibles (exposition unique) selon les critères sgh.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers
propriétés perturbant le système endocrinien

la substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant
des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de reach
ou le règlement délégué de la commission (ue) 2017/2100 ou le règlement de la
commission (eu) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Milieu aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons

Chlorure de calcium, dihydrate

cl50 - 96 h : 4.630 mg/l - pimephales promelas (vairon à grosse tête)
Essai en statique contrôle
analytique: oui

Substance d'essai: chlorure de calcium
Non nocif pour les poissons (lc/l50 > 100 mg/l) eau douce
Données bibliographiques

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

Chlorure de calcium, dihydrate

ce50 - 48 h : 2.400 mg/l - daphnia magna (grande daphnie)
Essai en statique
Substance d'essai: chlorure de calcium
méthode: ocde ligne directrice 202
Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (ec/el50 > 100 mg/l) eau douce
Rapports non publiés

Toxicité pour les plantes aquatiques

Chlorure de calcium, dihydrate

ce50r - 72 h : > 4.000 mg/l - pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Point limite: taux de croissance substance
d'essai: chlorure de calcium méthode: ocde
ligne directrice 201
Non nocif pour les algues (ec/el50 > 100 mg/l) eau douce
Rapports non publiés

Toxicité pour les microorganismes

donnée non disponible

Toxicité chronique pour les poissons

donnée non disponible

**Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques**

Chlorure de calcium, dihydrate

noec: 320 mg/l - 21 jours - daphnia magna (grande daphnie)
test de reproduction

Substance d'essai: chlorure de calcium

Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/l inclus. Données bibliographiques

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

donnée non disponible

Eliminations photochimique et physique

donnée non disponible

Biodégradation**biodégradabilité**

Chlorure de calcium, dihydrate

non applicable (substance inorganique)

Évaluation de la dégradabilité

Chlorure de calcium, dihydrate

non applicable (substance inorganique)

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage: n-octanol/eau**

donnée non disponible

Facteur de bioconcentration (fbc)

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Potentiel d'adsorption (koc)**

donnée non disponible

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations pbt et vpvb

Chlorure de calcium, dihydrate

non applicable (substance inorganique)

12.6 Propriétés perturbant le système Endocrinien

la substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de reach ou le règlement délégué de la commission (ue) 2017/2100 ou le règlement de la commission (eu) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

destruction/élimination

- Contacter les services d'élimination de déchets.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Adn/adnr

Non réglementé

Adr

Non réglementé

Rid

Non réglementé

Imdg

Non réglementé

Iata

Non réglementé

Note: les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reach - restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et A l'utilisation de certaines substances Dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (annexe xvii)

chlorure de calcium, dihydrate

Les exigences de l'annexe xvii du règlement (ce) n°1907/2006 s'appliquent à ce produit. La liste précise des utilisations restreintes est disponible dans l'entrée correspondante de cette annexe.

Number on list: 75

*extrait d'entrée 75 : ne pas mettre sur le marché dans des mélanges destinés à des tatouages et ne pas utiliser de mélanges contenant de telles substances à des fins de tatouage après le 4 janvier 2022.

**Maladies professionnelles (r-461-3,
france)**

tableau: 78 affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Tableau: 67 lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines de potasse et leurs dépendances

Etat actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
United states tsca inventory	- toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (tsca)
Canadian domestic substances list (dsl)	- répertorié à l'inventaire
Australian inventory of industrial chemicals (aiic)	- répertorié à l'inventaire
Japan. CscI - inventory of existing and new chemical substances	- répertorié à l'inventaire
Korea. Korean existing chemicals inventory (keci)	- répertorié à l'inventaire
China. Inventory of existing chemical substances in china (iecsc)	- répertorié à l'inventaire
Philippines inventory of chemicals and chemical substances (piccs)	- répertorié à l'inventaire
Taiwan chemical substance inventory (tcsi)	- répertorié à l'inventaire
New zealand. Inventory of chemical substances	- tous les composants sont répertoriés Dans l'inventaire nzioC. Des obligations Hsno supplémentaires peuvent S'appliquer. Veuillez vous reporter à la Section 15 de la fds pour la nouvelle-zélande.
Eu. European registration, evaluation, authorization and restriction of chemical (reach)	- en cas d'achat auprès d'une entité Juridique solvay basée dans l'espace Economique européen (eee), il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement reach (ce) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont exclus, exemptés et/ou enregistrés. En cas d'achat Auprès d'une entité juridique solvay
	Etablie en dehors de l'eee, veuillez Contacter votre représentant local pour plus d'informations.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

- Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance.
- Scénario d'exposition établi conformément au dernier format escom

RUBRIQUE 16: autres informations

Texte complet des phrases-h citées dans les sections 2 et 3.

- H319: provoque une sévère irritation des yeux.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

- Adr : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- Adn : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par cours d'eau intérieurs.
- Rid : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail.
- Iata : association du transport aérien international
- Icao-ti : instructions techniques relatives au transport en toute sécurité des marchandises dangereuses par air.
- Imdg : code maritime international des marchandises dangereuses. Mpt : moyenne pondérée dans le temps
- Ate : valeur estimée de toxicité aiguë
- Ec : numéro de référence dans l'ue
- Cas : numéro « chemical abstracts service ».
- Ld50 : substance causant 50 % (la moitié) de décès dans le groupe des animaux de test (dose létale médiane).
- Lc50 : concentration de la substance causant 50 % (la moitié) de décès dans le groupe des animaux de test.
- Ec50 : concentration effective de la substance causant le maximum de 50 %.
- Pbt : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
- Vpvt : substance fortement persistante et fortement bioaccumulable.
- Ghs/clp/sea : réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage
- Dnel : dose dérivée sans effet
- Pnec : concentration prédite sans effet
- Stot : toxicité pour certains organes cibles

Les acronymes cités ci-dessus ne sont pas tous référencés dans la présente fiche de données de sécurité (fds).

Information supplémentaire

- Nouvelle édition à distribuer en clientèle
- Mise à jour
- Voir section 3

Nb: dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de Publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.